

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_032

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, qui fonde une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local,

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à cet intérêt local et à l'animation du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 aux associations listées ci-dessous :

Infos tourisme 850,00 €
Archers du Céor 400,00 €
Lévézou Ségala Aveyron XV 200,00 €
Pareloup Céor FC Jeunes/adultes 500,00 €
FNACA Anciens d'Algérie 100,00 €
Les Amis du Musée 500,00 €

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

012-211202551-DE_2024_032-DE

A G E D I

DE_2024_032

Familles Rurales Salmiech 550,00 €
A.P.E. Salmiech 500,00 €
Les Séniors du Céor 500,00 €
Les Amis du clocher de St Amans 400,00 €
Comité des Fêtes Salmiech 1000,00 €
A.J.S. 150,00 €
Les Clampins du Lagast 500,00 €
ADMR 300,00 €
Tennis Club Salmiech 500,00 €

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

